



CALORIFUGEUR

Description du métier

- Installe, répare ou rénove des systèmes d'isolation thermique, afin de conserver la température d'un liquide ou d'un gaz;
- Isole des systèmes de tuyauterie, des conduites d'air ou des réservoirs, et applique les finis protecteurs;
- Pose des isolants rigides ou semi-rigides.

Le calorifugeur travaille dans les édifices institutionnels et commerciaux, les industries, etc.

FORMATION

Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles – Calorifugeage (5119)

Durée de la formation :

900 heures

Préalables scolaires :

Catégorie 2*

* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 76.

Accès aux chantiers de construction

- Présenter à la CCQ un relevé des apprentissages attestant la réussite du DEP en calorifugeage ainsi qu'une garantie d'emploi d'une durée d'au moins 150 heures d'un employeur inscrit à la CCQ. Cette mesure permet d'obtenir le certificat de compétence apprenti du métier.

Régime d'apprentissage

- Avoir effectué les trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (6 000 heures au total), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier.

Habilités et intérêts

- Acquérir des connaissances liées à l'application de notions de mathématiques, de physique et de dessin technique, ainsi qu'au travail avec des outils et de la machinerie;
- Être minutieux et débrouillard;
- Pouvoir travailler en équipe;
- Avoir une bonne condition physique;
- Être en mesure de déplacer des objets lourds, de se mouvoir sur les échafaudages et de travailler en hauteur.

MÉTIER

Salaire annuel moyen

Apprenti*	26 709 \$
Compagnon**	47 899 \$
Compagnon travaillant au moins 500 heures	58 454 \$
Proportion***	79 %

* Salaire moyen des diplômés admis en 2009, pour les 12 mois suivant leur admission.
 ** Salaire moyen en 2010 des compagnons ayant rapporté au moins une heure de travail.
 *** Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé au moins 500 heures en 2010. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

Salaire horaire d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti			
1 ^{re} période	20,41 \$	20,65 \$	19,15 \$
2 ^e période	23,81 \$	24,09 \$	22,34 \$
3 ^e période	28,91 \$	29,25 \$	27,12 \$
Compagnon	34,01 \$	34,41 \$	31,91 \$

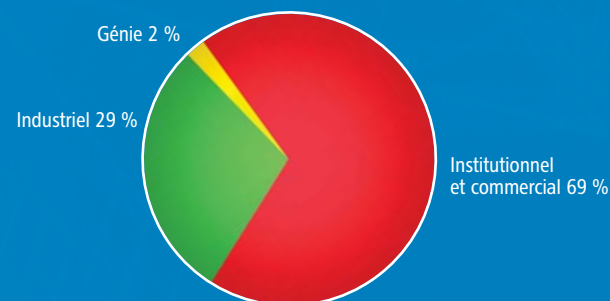
Salaire en mai 2011.

Intégration au marché du travail

	Moyenne annuelle 2005-2009	2010
Nouveaux admis par la CCQ	47	62
Taux de placement des diplômés*	89,5 %	n. d.

* Source : Enquête *La Relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. Notez que l'enquête est réalisée en mars, un mois où l'activité dans l'industrie de la construction n'est pas à son maximum.

Volume de travail par secteur



Salariés actifs en 2010

Abitibi-Témiscamingue	13
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	15
Côte-Nord	4
Estrie	48
Île de Montréal	87
Laval-Laurentides-Lanaudière	239
Mauricie-Bois-Francs	64
Montérégie	151
Outaouais	22
Québec	146
Saguenay-Lac-Saint-Jean	61
Extérieur et Baie-James	2
Total	852

Nombre de femmes actives dans le métier

31

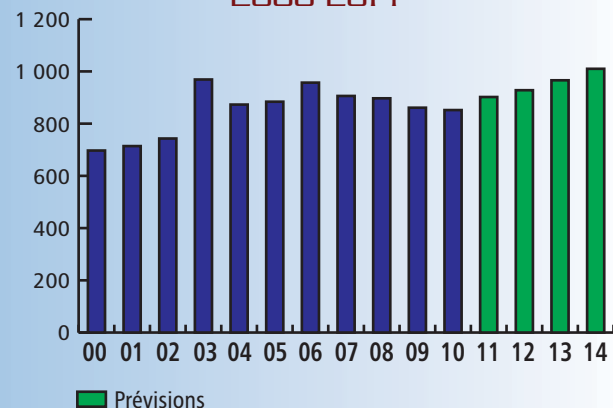
Mobilité des salariés

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre* :

Calorifugeur	16 %
Ensemble des métiers et occupations	18 %

* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

Nombre de salariés actifs 2000-2014



Âge de la main-d'œuvre en 2010

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	30	55 %	43 %	2 %	241
Compagnon	44	13 %	66 %	21 %	611
Total des calorifugeurs	40	25 %	60 %	15 %	852
Ensemble des métiers et occupations	39	30 %	57 %	13 %	152 740

PERSPECTIVES D'EMPLOI

- Pour une quatrième année consécutive, le nombre de calorifugeurs a légèrement diminué, pour s'établir à 852 travailleurs en 2010, causé par la morosité récente du secteur industriel;
- Travailleurs très spécialisés, les calorifugeurs sont embauchés par environ 125 employeurs, principalement du secteur institutionnel et commercial ainsi que du secteur industriel;
- Un total de 62 nouveaux apprentis ont intégré l'industrie, en 2010, soit un nombre plus élevé que la moyenne des dernières années (47). Un apprenti calorifugeur peut espérer gagner près de 26 700 \$, durant sa première année de travail. Une fois devenu compagnon, son salaire annuel peut cependant atteindre 58 500 \$, lorsqu'il travaille au moins 500 heures;
- Les perspectives d'emploi sont bonnes, pour les calorifugeurs, grâce aux projets majeurs qui se réaliseront dans le secteur institutionnel et commercial, ainsi qu'à un secteur industriel revigoré.



FORMATION OFFERTE

dans les établissements publics suivants :

- CFP pour Autochtones dans les métiers de la construction (CFPAMC)*
- École des métiers de la construction de Montréal

* Cette école offre aussi le programme en anglais.

